

V – Soutenir la parentalité et accompagner la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)*

CONSTAT

Malgré l'obligation scolaire, le taux de scolarisation des enfants du voyage reste faible : la durée de scolarité est variable, et souvent inférieure à la durée de séjour des familles sur les aires d'accueil. Le manque de statistiques locales ne permet toutefois pas de proposer une lecture précise des parcours scolaires des enfants du voyage.

En revanche, grâce au diagnostic réalisé lors du précédent schéma, en lien avec les coordonnateurs sociaux, on peut énoncer certaines caractéristiques générales de la scolarité des enfants du voyage qui résident sur les aires du Bas-Rhin :

- L'obligation scolaire est connue des familles, mais la lutte contre l'absentéisme ne produit que très peu d'effet, ce qui entretient une scolarisation en pointillés.
- La tendance à la scolarisation augmente en hiver, période de halte pour les familles du voyage, mais reste souvent inférieure à la durée du séjour.
- La majorité des enfants scolarisés le sont dans le premier degré. La scolarisation en maternelle reste rare, tout comme celle en collège.
- Le recours au CNED pour le secondaire est massif : il permet de pourvoir à l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, sans obligation de résultat.
- La coordination sociale permet une meilleure connaissance du public et favorise le lien avec l'école.
- Enfin, la scolarisation chez les gens du voyage est freinée par de nombreux peurs et tabous :
 - La prédominance de la culture orale, et la prégnance de l'illettrisme
 - Le rapport au temps : le besoin d'immédiateté et le manque de projection vers le futur
 - La peur de l'acculturation via l'école, qui est d'autant plus forte qu'il y a une tendance à la sédentarisation.

*Dénomination officielle donnée par le Ministère de l'Education Nationale, circulaire interministérielle n° 2012-142 du 2 octobre 2012.

V – Soutenir la parentalité et accompagner la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)*

OBJECTIFS STRATÉGIQUES		
<p>> Volet scolarisation :</p> <p>Amélioration de la scolarisation (effective) dans le premier et second degré</p>	<p>> Volet parentalité :</p> <p>Renforcement des liens famille/école, et soutien à la parentalité dans le parcours scolaire</p>	<p>> Volet formation :</p> <p>Formation des professionnels / formation professionnelle</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chiffrage de la réalité de la scolarisation, de l'absentéisme, des niveaux d'apprentissage pour pallier le manque de statistiques locales • Lutte contre l'absentéisme et contre le non-signalement • Alphabétisation généralisée et valorisation de la langue et de la culture des familles itinérantes et de voyageurs • Sensibilisation à l'obligation de scolarisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilisation des parents dans la scolarité des enfants : renforcement du rôle éducatif des parents via la scolarité • Travail intergénérationnel avec les parents et grands-parents. • Rencontres enseignants/familles : intégration de la notion de parcours éducatif, et mise en lien des acteurs de l'éducation élargie des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance du public gens du voyage : sensibilisation des divers acteurs du parcours éducatif des enfants (directeurs d'école, enseignants, intervenants sociaux et associatifs) • Formation professionnelle adaptée pour les jeunes de 16 à 25 ans
<p>Outils :</p> <p>Mobilisation des nouveaux outils au service de l'inclusion des gens du voyage : Centres sociaux des gens du voyage, Espaces de Vie Sociale agréés sur les aires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Recours aux dispositifs et financements CAF : CLAS, REAAP, ... ○ Travail partenarial : mise en lien des acteurs institutionnels, sociaux et associatifs 		

V – Soutenir la parentalité et accompagner la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)*

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Obtenir des chiffres sur la scolarisation des enfants du voyage dans le Bas-Rhin, qui permettront l'établissement d'objectifs chiffrés en maternelle et dans le premier degré, et dans le second degré par la suite
 - Développer un outil de gestion du suivi de la scolarité des enfants sur les aires d'accueil hors EMS (sur le même modèle que celui de l'EMS).
 - Veiller à la mise à jour des brochures de présentation des écoles et collèges de référence
 - Produire un document support des démarches d'inscription à suivre
 - Favoriser l'assiduité par le lien avec les établissements scolaires.
- Créer des liens de confiance avec les parents en vue de leur responsabilisation dans le parcours scolaire des enfants en faisant le lien avec l'accompagnement social
- Prendre en compte les évolutions réglementaires liées à la scolarisation
- Avoir une meilleure visibilité des difficultés de transport entre les aires d'accueil et les écoles, et réfléchir à des solutions au niveau local
- Eviter le recours au CNED pour les familles qui se sédentarisent, grâce au partenariat entre l'Inspection académique et la Coordination sociale
- Evaluer les besoins des gens du voyage en termes de formation (professionnelle, initiale, continue)
- Encourager la poursuite de la scolarité au collège en favorisant des formations adaptées et professionnalisantes, et permettre de proposer une formation continue pour les jeunes adultes
- Renouveler les supports pédagogiques qui servent à la formation des professionnels : recueillir la parole des parents, des enfants, des enseignants et des acteurs associatifs ou sociaux qui jouent un rôle dans le parcours éducatif des enfants
- Créer des outils de communication à destination des familles et des professionnels : valoriser l'école et la culture des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)
- Encourager la diversification des acteurs du parcours éducatif des enfants des voyageurs : centres sociaux, EVS, LAEP, CLAS, REAAP...

V – Soutenir la parentalité et accompagner la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)*

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS			
<p>Deux expériences seront menées dans le cadre du SDAGV 2019-2024 : les résultats seront évalués après une année scolaire, par le groupe de travail « Scolarisation » issu de la révision du SDAGV, en lien avec le CASNAV. Ensemble, ils apprécieront la nécessité de reconduire les procédures, les élargir à d'autres aires, ou revoir les protocoles.</p>			
<p>> Créer une relation de confiance avec le milieu scolaire pour les familles</p>		<p>> Signaler l'absentéisme</p>	
Territoires	3 aires d'accueil à définir avec les centres sociaux	Territoires	3 aires d'accueil à définir avec les centres sociaux
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation d'un référent : directeur d'école ou CPE pour le collège • Organisation de visites « aller-retour » sur les aires d'accueil puis dans les écoles • Organisation de rencontres tripartites famille-référent (+ corps enseignant)-coordination sociale / EVS 	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi, sur une année scolaire, de l'absentéisme des enfants présents sur l'aire d'accueil : chiffrages • Signalement systématique de l'école vers l'Inspection académique (coordination assurée par le CASNAV) et application stricte des procédures en cas d'absence • Inscription de l'assiduité scolaire dans le suivi social des familles (contrôle RSA)

V – Soutenir la parentalité et accompagner la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)*

Territoire d'intervention

Tous les équipements pérennes d'accueil : focus sur les aires avec un fort ancrage

Durée de l'action

Pendant toute la durée du SDAGV de 2019 à 2024
Evaluation après la première année scolaire écoulée

Pilotes

Chef de projet SDAGV, Education Nationale – CASNAV

Partenaires

Coordination sociale, CASNAV, Centres sociaux gens du voyage, Espaces de Vie Sociale

Indicateurs/Evaluation

- Nombre d'enfants scolarisés en maternelle, primaire, et dans le secondaire
- Taux de fréquentation de l'école
- Nombre de dossiers d'inscriptions réalisés avec la Coordination sociale
- Nombre de dossiers CNED